

CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 21 octobre 2010
A 20 HEURES 30

Convocation du 15 octobre 2010
Affichage du 22 octobre 2010

Le **21 octobre 2010 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Alain MOREAU, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN, Laurent BONNOTTE, Marcel ROBIN, Marie-Chantal COULON, Angélique CHALIER, Michèle GAUDIN, Micheline BLOT, Patrice VICART, Bernard SALOMEZ, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT

Christophe PIETAK par GALLET Gérard, Christine PICARD par BLOT Micheline

Absent(s): Hugues COQUELLE, Didier GOUDROT, Robert ITURRALDE

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Marie-Chantal COULON

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2010. Tous les membres présents signent le registre.

Ordre du jour

- Convention de mise à disposition du bâtiment de l'école de musique à la Communauté de Communes du Toucycois.
- Transfert de droit de préemption à la Communauté de Communes du Toucycois.
- Convention de servitudes avec ERDF pour le passage de lignes électriques "Chemin du Pont des Vernes".
- Ecole primaire : financement de la classe de neige 2011.
- Régime indemnitaire 2010.
- Lotissement des 5 Quartauts : transfert de crédits.
- Modification du règlement du marché.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE A LA CCT - (DE 2010 145)**

Vu l'arrêté préfectoral DCDD/2006/0344 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Toucycois et notamment l'article 7.2 "sport et culture"

Considérant que la Communauté de Communes soutient financièrement des actions ou événements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire qui participent au rayonnement du territoire et dès lors qu'ils concernent plusieurs communes comme la pratique de la musique,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote (Abstention : 5 voix - Contre : 1 voix - Pour : 15 voix)

AUTORISE le Maire à signer, la convention de mise à disposition du bâtiment de l'école de musique avec la Communauté de Communes du Toucycois.

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES E 664 ET E 665 A LA CCT - (DE 2010 146)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.213-3 premier alinéa,

Vu la délibération du 9 novembre 1987 décidant l'institution d'un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Toucy, Zone U et NA à l'intérieur de la zone urbaine.

Considérant la demande d'intention d'aliéner du 9 septembre 2010 transmise par la Société Civile Professionnelle Patrick BUISSON Stéphane GAYOUT et David LECOMPTE 41 100 VENDOME concernant un bien cadastré E 664 et E 665 situé "Le Haut de la Prairie de Barnaud" d'une superficie de 4846 m² et 308 m².

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à bulletins secrets (Chantal RAVERDEAU et Franck CARRASCO ne prennent pas part au vote. Pour : 14 bulletins, Contre : 2 bulletins, Blanc : 2 bulletins)

DECIDE de déléguer son droit de préemption à la Communauté de Communes du Toucycois pour l'aliénation du bien visé ci-dessus constitué par les parcelles cadastrées N° E 664 et E 665.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR LE PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES "CHEMIN DU PONT DES VERNES" - (DE 2010 147)

Vu la délibération du 22 décembre 2008 décidant la mise en conformité du dispositif de traitement des eaux usées communal en remplacement de celui existant.

Considérant que la nouvelle station d'épuration nécessite un branchement électrique,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec ERDF pour l'implantation de câbles électriques souterrains sur les parcelles sises "Chemin du Pont des Vernes" à TOUCY référencées A N° 631 - 633 - 635 - 637 - 639 - 641 - 643 - 645 et 651.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF applicable aux ouvrages de distribution de l'électricité sur les parcelles A N° 631 - 633 - 635 - 637 - 639 - 641 - 643 - 645 et 651.

MAIRIE DE TOUCY**ECOLE PRIMAIRE : FINANCEMENT DE LA CLASSE DE NEIGE 2011 - (DE 2010 148)**

Julien DUGAY, Adjoint aux Affaires Scolaires, présente le projet de classe de neige de Mr HAMON, directeur de l'école primaire de Toucy, pour l'année 2011.

Après débat,

Le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet de classe de neige et son financement :

– Séjour classe de neige pour 43 élèves (43 X 324 €) :	13 932.00 €
(gratuité pour 2 enseignants, 3 accompagnateurs et le chauffeur)	
– Frais de transport (bus)	2 580.00 €
COUT TOTAL	16 512.00 €

– Participation à charge de la commune :	8 256.00 €
– Participation à charge des familles (43 X 182 €) :	7 826.00 €
– Participation de la coopérative scolaire (43 X 10 €) :	430.00 €

REGIME INDEMNITAIRE 2010 - (DE 2010 149)

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 91 modifié,

Vu la délibération du 31 mars 1993 instituant le régime indemnitaire,

Vu les délibérations annuelles du Conseil municipal et notamment celle du 30 mai 1997 décidant le régime indemnitaire de l'année,

CONSIDÉRANT que les montants de référence sont atteints,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instituer au profit du personnel (titulaire, stagiaire, non titulaire) les indemnités suivantes :

INDEMNITÉS D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité

Référence 1 : Cette indemnité est calculée par application, au montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur fixé comme suit :

GRADE/EMPLOI	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES	COEFFICIENT
Adjoint administratif	5	1
Adjoint technique	28	1
Adjoint d'animation	1	1
Professeur de musique	1	1
Opérateur qualifié d'APS	1	1
Adjoint du patrimoine	2	1
ASEM	2	1
Brigadier chef principal	1	1

INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour travaux Supplémentaires,

Référence 2 : Grades/emplois ouvrant droit à la rémunération d'heures supplémentaires

Adjoint administratif

Adjoint technique

Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Technicien supérieur territorial

Les travaux supplémentaires ne pourront excéder 25 heures au cours d'un même mois.

MAIRIE DE TOUCY

INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié, fixant les montants moyens annuels de l'IFTS,
Référence 3 : indemnité calculée par application au montant de référence annuel fixé par catégorie, d'un coefficient multiplicateur.

CATÉGORIE/GRADE	NBRE BÉNÉFICIAIRE	COFFICIENT
Attaché	1	1

Cette indemnité est versée (périodicité*) au vu du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions.

* l'organe délibérant est libre d'ajouter ou de substituer d'autres critères.

PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009, relatif à la Prime de Service et de Rendement,
Vu le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié,
Vu le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009

CATEGORIE/GRADE	NBRE DE BENEFCIAIRE	MONTANT
Technicien supérieur principal	1	1330 €

INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

(Vu le décret n°97-702 du 31.05.97 modifié par les décrets 2000-45 du 21.01.00 et n°2006-1397 du 17.11.06)

CATÉGORIE/GRADE	NBRE DE BÉNÉFICIAIRE	POURCENTAGE
Brigadier chef principal	1	16 %

DIT que :

les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012,
les montants seront revalorisés automatiquement selon les taux en vigueur et la variation de l'effectif,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés individuels d'attribution pour les agents titulaires, stagiaires, auxiliaires contractuels avec pour conditions d'octroi la prise en compte des responsabilités, la manière de servir : référence notation, la gestion des absences, les retenues en cas de maladie et les autorisations d'absences,

Marie-Chantal COULON et Michèle GAUDIN souhaiteraient que le régime indemnitaire soit débattu en commission finances la prochaine fois.

TRANSFERT DE CREDITS : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (délib. n° 1) - (DE 2010 150)

Les membres du Conseil,

ACCEPTENT le transfert des crédits suivants, sur le budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts :

Section de fonctionnement :

63512 Taxes foncières : + 615 €
6615 Intérêts c/courants, dépôts : - 615 €

MAIRIE DE TOUCY**TRANSFERT DE CREDITS : BUDGET COMMUNAL (délibération n°2) - (DE 2010 151)**

Les membres du Conseil,

ACCEPTENT le transfert des crédits suivants, sur le budget principal de la commune :

Section de fonctionnement :

67441 Subventions aux SPIC :	-10 167 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance :	+ 8 238 €
6615 Intérêts c/courants, dépôts :	+ 820 €
666 Perte de change :	+ 1 109 €

MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE - (DE 2010 152)

Alain MOREAU, Adjoint responsable du marché, présente les modifications apportées au règlement du marché.

Ont été modifiés les articles : 2, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 20, 24, 26 et 32.

Après avoir listé tous ces articles,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE, à l'unanimité, le nouveau règlement du marché.

AVENANT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF : - (DE 2010 153)

Vu le contrat enfance et jeunesse N°200700389 du 27 décembre 2007 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF pour le développement du service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis par le Centre de Loisirs de Toucy "Les P'tits Larousse".

DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOUCYCOIS POUR LA CREATION DU PLU INTERCOMMUNAL - (DE 2010 154)

Vu l'arrêté préfectoral N°DCDD/2006/0344 du 27 juillet 2006 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Toucycois et notamment l'article 6 "aménagement de l'espace"

Considérant que la Communauté de Communes du Toucycois exerce une partie de la compétence urbanisme en lieu et place de ses communes membres et prévoit l'élaboration d'un document communautaire faisant la synthèse des POS, PLU et cartes communales

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DESIGNE les délégués suivants, pour la préparation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

- Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire
- Alain MOREAU, Adjoint à l'urbanisme
- Jean-Claude BERGEROT, Adjoint aux travaux
- Franck CARRASCO, Conseiller municipal

MAIRIE DE TOUCY**QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire fait lecture d'un courrier de l'ACIT. Une réunion de commission sera prévue en novembre pour répondre aux projets de l'association.

Le Maire fait le compte-rendu de la visite de la fourrière d'Avallon par quelques élus de la commune de Toucy.

Prochaines réunions et manifestations :

- Dimanche 24 octobre 2010 12 h30 Repas CCAS
- Lundi 25 octobre 2010 20 h30 Conseil Communautaire à Fontaines
- Vendredi 5 novembre 2010 20 h30 : AG UST Omnisports
- Jeudi 11 novembre 2010 Commémoration au monument aux morts
(Rassemblement devant la mairie à 9 h 45)
- Vendredi 12 novembre 2010 18 h 00 Remise des prix des maisons fleuries
- Mercredi 24 novembre 2010 20 h 30 Conseil Municipal

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE A LA CCT - **(DE_2010_145)**
- DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES E 664 ET E 665 A LA CCT - **(DE_2010_146)**
- CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR LE PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES "CHEMIN DU PONT DES VERNES" - **(DE_2010_147)**
- ECOLE PRIMAIRE : FINANCEMENT DE LA CLASSE DE NEIGE 2011 - **(DE_2010_148)**
- REGIME INDEMNITAIRE 2010 - **(DE_2010_149)**
- TRANSFERT DE CREDITS : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (délib. n° 1) - **(DE_2010_150)**
- TRANSFERT DE CREDITS : BUDGET COMMUNAL (délibération n°2) - **(DE_2010_151)**
- MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE - **(DE_2010_152)**
- AVENANT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF : - **(DE_2010_153)**
- DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOUCYCOIS POUR LA CREATION DU PLU INTERCOMMUNAL - **(DE_2010_154)**